

CONTRAT D'APPLICATION n°2024-BA3-MGA-ST0012-4324

Entre AUBAY et la Société HIGHSKILL

Le présent Contrat d'Application est régi par les dispositions du Contrat-cadre n°2024-HIG-1787 signé entre les Parties le 29/12/2023.

CLIENT FINAL : ALLIANZ TRADE

OBJET DE LA PRESTATION : Dans le cadre du projet COMPASS, au sein d'une nouvelle Squad, développement Java et Angular.

DEPARTEMENT DU CLIENT FINAL CONCERNE : N/A

LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS : 1 place des Saisons 92048 PUTEAUX

DATE DE DEBUT : 02/01/2024

DATE DE FIN : 31/12/2024

NOMBRE DE JOURS PREVUS: N/A

RESPONSABLE CLIENT : Myriam GALLIN

RESPONSABLE PRESTATAIRE : Mohamed ELLOUZE

TARIF HT / jour : 510 euros

CONDITIONS DE RESILIATION : Le présent Contrat d'Application est résiliable avec un préavis de 1 mois, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de manquement du Prestataire à l'une quelconque de ses obligations aux termes des présentes ou en cas de résiliation par le Client final de la prestation principale, AUBAY peut résilier à tout moment le Contrat d'Application avec effet immédiat.

OBLIGATION DU PRESTATAIRE : En signant le présent Contrat d'Application, le Prestataire accepte l'intégralité des termes et conditions du Contrat Cadre, et reconnaît que ces conditions s'appliqueront au Contrat d'Application.

DIVERS :

Les Parties conviennent d'insérer au Contrat d'Application, le paragraphe suivant, définissant les modalités d'astreinte applicables en cas de recours, à la demande du Client et/ou du Client Final, à des Prestations sous la forme d'astreintes :

1) Astreintes

FRAIS DE MISSIONS EXCEPTIONNELS :	Prix de la Mission Exceptionnelle (€) HT Par heure, au prorata du tarif journalier
Nuit (hors samedi et avant jour férié)	Par heure - Au prorata du tarif journalier +50% majoration
Du samedi au dimanche soir ou la veille d'un jour férié	Par heure - Au prorata du tarif journalier + 100 % d'augmentation
Samedi (y compris les jours fériés du samedi)	Par heure - Au prorata du tarif journalier +50% d'augmentation
Dimanche (y compris jours fériés – samedi exclu)	Par heure - Au prorata du tarif journalier + 100 % d'augmentation

2) Les astreintes téléphoniques

Astreintes récurrentes	Forfait (€) HT
7 jours consécutifs de garde (pas de jour férié)	600 €
7 jours consécutifs de garde (avec 1 jour férié en semaine)	755 €
7 jours consécutifs de garde (avec 2 jours fériés en semaine)	909 €
Service de garde exceptionnel	
½ journée de garde (samedi)	34€
½ journée de garde (dimanche et jour férié)	46€
4h00 Période de nuit (semaine)	22€
4h00 Période de nuit (du samedi au dimanche ou jour férié)	45€

Le travail sera considéré comme étant de Nuit à partir de 21h.

Fait à Boulogne Billancourt,
Le 29/12/2023
En deux exemplaires originaux

Pour AUBAY

Pour le PRESTATAIRE